

2021_CT2_023

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Environnement - Validation des nouvelles modalités de financement de l'opération "Commerce Engagé"

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BOULAN Michel donne pouvoir à RUIZ Michel – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FILIPPI Claude donne pouvoir à PAOLI Stéphane – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à GOMEZ André – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – VENTRON Amapola donne pouvoir à SLISSA Monique – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – JOISSAINS Sophie – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Vincent LANGUILLE donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets Environnement

■ Séance du 11 février 2021

06_1_03

■ Validation des nouvelles modalités de financement de l'opération « Commerce Engagé »

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire du Pays d'Aix le rapport suivant :

Les commerces de proximité jouent un rôle fondamental dans la dynamique et l'animation d'une ville, d'un village. Le Plan Climat et la Charte vers un Développement Durable ont identifié les acteurs de ce secteur comme une cible particulière vers qui engager des actions spécifiques, notamment en matière de réduction et de tri des déchets, d'économie d'énergie, d'utilisation de produits locaux, etc.

Le territoire du Pays d'Aix a accompagné l'émergence du label « Commerce Engagé® », qui est maintenant reconnu d'intérêt public et conduit à l'échelle d'un territoire. Ce label accompagne la mutation nécessaire dans les habitudes de consommation. Il donne surtout la possibilité à chacun d'identifier les commerçants qui s'inscrivent dans une perspective de responsabilité écologique, économique et sociale.

Depuis 6 ans, le CPIE du Pays d'Aix et Ecoscience Provence développent cette démarche sur le Pays d'Aix avec le soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix. Aujourd'hui, 8 communes du territoire sont inscrites dans le dispositif : Rousset, Fuveau, Vitrolles, Les Pennes Mirabeau, Venelles, Gréasque, Cabriès et Aix-en-Provence.

La labellisation active (depuis avril 2015) a permis à plus d'une centaine de commerçants de s'engager concrètement en faveur du Développement Durable.

Le CPIE du Pays d'Aix porte et anime le dispositif car sa connaissance des acteurs de terrain, sa capacité d'animation et son implication de longue date sur le territoire, constituent une référence et apportent une compétence précieuse pour cette initiative.

Le CPIE du Pays d'Aix travaille pour mobiliser et accompagner les commerçants dans l'évolution de leurs pratiques (diagnostic des pratiques, solutions proposées pour la réduction et la valorisation des déchets, mise en relation avec des producteurs locaux...).

Le succès de ce dispositif et l'intérêt des communes pour ce dispositif opérationnel en matière de développement durable ont conduit plusieurs nouvelles communes à solliciter le Territoire pour intégrer cette démarche.

Afin de pouvoir répondre à ces demandes dans un cadre budgétaire contraint, il est proposé de faire contribuer à hauteur de 200 € par commerce engagé, les communes qui bénéficient déjà du dispositif depuis plusieurs années. Ce financement correspond approximativement à la part de l'accompagnement de terrain réalisé par le CPIE. Ce financement sera versé par les communes au CPIE sous la forme d'une subvention.

Il est proposé que le Territoire continue à prendre en charge financièrement le socle du dispositif (communication, accompagnement, réseaux, outils...) et les coûts liés à l'intégration des nouvelles communes au dispositif. Le principe retenu en comité de pilotage est que ces nouvelles communes commenceraient à participer au financement à partir de l'année 2, en fonction du nombre de commerces engagés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- L'avis de la commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 26 janvier 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La politique de développement durable du Territoire du Pays d'Aix.
- La nécessité de soutenir les commerces de proximité.
- L'atteinte des objectifs et les résultats obtenus, les années précédentes, sur l'opération commerces engagés.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé, le nouveau dispositif de financement de l'opération « Commerce Engagé » en incluant une part de financement des communes engagées dans le dispositif à hauteur de 200 € par commerce labellisé « Commerce Engagé® ».

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau -
Environnement - Validation des nouvelles modalités de financement de l'opération "Commerce
Engagé"

Vote sur le rapport

Inscrits	
Votants	58
Abstentions	52
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	0
Majorité absolue	52
Pour	27
Contre	52
Ne prennent pas part au vote	0
	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 18 FEV. 2021